

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026 – 2027 – 2028

AVIS est donné que le 22 décembre 2025, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, à l'hôtel de ville, au 777, rue Laurier, le conseil de la Ville de Beloeil adoptera le programme triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations.

DONNÉ à Beloeil, ce 10 décembre 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

[Télécharger l'avis public](#)

